

COMMUNE DE BRASC

12550 Brasc

Département de l'Aveyron

Réunion du Conseil Municipal

En date du 25 mai 2020

Le 25 mai 2020 à vingt heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, dans la salle des fêtes afin de procéder à son installation.

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Fabienne COLAS, Marie-Christine CONTE, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, Laurent MOREAU, Jean-Philippe SIRGUE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Charles ALIBERT, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer ALIBERT Jean-Charles, ANDREU Jacques, BODT Jean-Marie, BRIDE Magali, COLAS Fabienne, CONTE Marie-Christine, COSTES Aurélien, ESPITALIER René, LE ROUX Marie Noëlle, MOREAU Laurent et SIRGUE Jean-Philippe dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. COSTES Aurélien

M. René ESPITALIER, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme CONTE Marie-Christine et Mme LE ROUX Marie-Noëlle

1- Élection du Maire

Appel à candidat, un seul en la personne de Jean-Charles Alibert.

- Jean-Charles ALIBERT : élu par 10 voix sur 11 et 1 Voix pour Aurélien COSTES.

2- Détermination du nombre d'adjoint

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 3 adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 3 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3- Élection des Adjoint

Monsieur le Maire propose :

- 1er adjoint :
Aurélien COSTES : élu par 8 voix, 2 bulletins nuls, et 1 voix pour Jean-Charles Alibert
- 2^{ème} Adjoint :
Jacques ANDREU : élu par 10 voix et 1 bulletin nul,

- 3^{ème} Adjointe :

Marie-Noëlle LE ROUX : élue par 10 voix et 1 bulletin nul.

A la suite de ces élections Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la « Charte de l'Elu Local ».

4- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Les indemnités sont prévues par la loi :

- 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire
- 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les 3 adjoints

Votées à l'unanimité.

5- Vote des délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vote des délégations à l'unanimité.

6- Questions diverses

Les membres des commissions et les délégués aux organismes extérieurs seront votés au prochain Conseil Municipal.

La boulangerie est en attente des devis pour les travaux nécessaires dans le bâtiment.

La construction des maisons sur le terrain de l'ancienne grange Panis : l'appel d'offre expire ce soir.

L'achat de la grange de Monsieur Crayssac par la Mairie suit son cours.

Et dernier point, à la suite de la pandémie, il n'y aura pas de pêche au plan d'eau de Brasc, pas de fête du village cette année et pas de rallye non plus.

La séance est levée à 22 heures